



CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIOR

MATCH RACING 2018

Sélective(Ligue) Match Race Bassin Atlantique RR5

AVIS DE COURSE

Cercle de la Voile d'Arcachon



**Sélective Ligue pour le Championnat de France Promotion
Match Racing 2018**

Date : Samedi 24 et Dimanche 25 février 2018

Organisé par le Cercle de la Voile d'Arcachon

AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le Cercle de la Voile d'Arcachon, affiliée à la Fédération Française de Voile.

LIEU de L'EPREUVE

L'épreuve « *Sélective du Bassin Atlantique RR5* » aura lieu à Arcachon les 24 et 25 février 2018.

NIVEAU de L'EPREUVE

Pour cet événement, le grade 4 a été demandé à l'ISAF. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité "Match-Race Rankings" de l'ISAF. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'événement peut être re-gradé.

PROGRAMME PREVISIONNEL

- a) Ouverture du secrétariat de course au CVA le Samedi 24 février à 09h00.
- b) Inscriptions le Samedi 24 février de 09h00 à 09h30.
- c) Pesée des équipages le Samedi 24 février de 09h00 à 09h30.
- d) Premier briefing le Samedi 24 février à 09h30.
- e) Courses du Samedi 24 et 25 février. Dernier signal d'attention le **dimanche à 16h00**.
- f) Début de la première course le **samedi à 11h00 et le dimanche à 10h00**.
- g) Proclamation des résultats à suivre après les courses le dimanche.

Sauf si excusés par l'AO, il est obligatoire de participer :

- a) Au premier briefing pour les barreaux le Samedi 24 février à 09h30.
- b) Au briefing quotidien pour les barreaux le Dimanche 25 février à 09h00.

ADMISSIBILITE DES BARREURS

- a) **08** barreaux seront invités. Seuls les barreaux invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve. Les inscriptions des barreaux de la ligue Nouvelle Aquitaine seront prioritaires, dans le cas où il y a plus de demandes que de places. Il sera tenu compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- b) Le barreur invité devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger.
- c) Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, par courriel **avant le 20 février 2018**. Une caution de participation non remboursable de **300 €** doit accompagner le dossier d'inscription afin d'être accepté.
- d) Tous les concurrents devront satisfaire aux conditions d'admissibilité de la règle ISAF 19.2.
- e) Tous les concurrents devront avoir un identifiant "Sailor ID" obtenu sur le site de l'ISAF www.sailing.org/isafsailor
- f) Les barreaux devront communiquer leur identifiant ISAF à l'AO au moment de l'inscription.

ADMISSION

Formalités d'inscription et pièces à présenter :

- a) L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, pesé son équipe et payé les cautions de dommage. Tout paiement pourra être fait par chèque ou en espèces.
- b) La licence compétition FF Voile 2018 de chaque équipier
- c) Une autorisation parentale pour les mineurs.

Montant d'inscription:

Les frais d'inscription pour l'épreuve de **300 €** non remboursables, par chèque ou en espèces à l'ordre du CVA doivent être réglés avant le 24 février dernière limite.

Caution des dommages :

- a) Un dépôt initial de **800 €** devra être payé à l'inscription, sauf si augmenté par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui

pourra être payée par le barreur à chaque incident.

- b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre la compétition.

REGLES

- a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV, incluant l'annexe C.
- b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- c) Les règlements fédéraux dont le règlement général du championnat de France Open FFV.

BATEAUX ET VOILES

- a) L'épreuve sera courue sur les « Open 5.70 » du Cercle de la Voile d'Arcachon.
- b) Nombre de 4 bateaux type « Open 5.70 » seront fournis.
- c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : 1 Grand Voile, 1 Foc, 1 Spinnaker asymétrique, les pavillons réglementaires Bleu, Jaune et L sont fournis.
- d) Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

- a) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de **quatre (3 ou 4)** équipiers. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- b) Le poids total maximum de l'équipage, mesuré avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de **263 kg**.
- c) Si le barreur ou un équipier inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage de façon définitive ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

FORMAT DE L'EPREUVE

- a) Les barreurs seront répartis en une poule selon le classement de l'ISAF établi 30 jours avant l'épreuve.
- b) L'épreuve est constituée des phases suivantes : Round Robin continu. L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

PARCOURS

- a) Le parcours sera des allers-retours au vent-sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.
- b) La zone de course sera située devant le Port d'Arcachon.

PUBLICITE

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la règle 20.3.2 du règlement ISAF s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- b) La publicité est autorisée, mais doit rester conforme à la règle 80 des RCV 2013-2016 et à la catégorie C de l'article 20 du code de publicité de l'ISAF, à l'exception des voiles qui ne peuvent porter aucune publicité individuelle
- c) Les concurrents seront permis d'afficher de la publicité à terre sur le lieu de la course, mais après avoir demandé l'autorisation auprès de l'Autorité Organisatrice.
- d) Les concurrents n'auront pas le droit de protester pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)
- e) Les marques publicitaires individuelles apposées sur les bateaux devront être retirées par les équipages à l'issue de chaque mise à disposition des voiliers.

PRIX

Néant

MEDIA, IMAGES ET SON

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

BATEAUX ENTRAINEURS

- a) Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement montrer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Un bateau entraîneur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou donnant du matériel au bénéfice d'un compétiteur particulier aussi sur l'eau qu'à terre.
- b) Toute gêne par un bateau entraîneur avec un bateau en course ou l'organisation de l'épreuve pouvant entraîner l'application d'une pénalité, sera appliquée à la discrétion du jury pour le barreur ou l'équipe concernée.

RESPONSABILITE

Tous ceux qui participent à cette épreuve le font à leur propre risque. L'AO, ses associés et ses employés ne peuvent être tenus responsables de quelque perte, dommage, blessure ou inconvénient que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

INVITATIONS

Seuls pourront participer les barreurs qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant avant le 24 Février 2018 le formulaire joint.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

CLUB ORGANISATEUR : Cercle de la voile d'Arcachon - Quai de Goslar - 33120 Arcachon

CONTACTS : CVA Tél: 05 56 83 05 92 – E-mail: contact@voile-arcachon.org Eric LIMOUZIN – Tel: 05 56 83 05 92 - E-mail: e.limouzin@wanadoo.fr